RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION
EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

Zone Europe Centrale et Orientale AEFE

2024/2025

LA ZONE EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AEFE ORGANISE UN CONCOURS DE PHOTOS OUVERT À TOUS LES ÉLÈVES DU CM1 À LA TERMINALE. LE CONCOURS SE DÉROULE DE DÉCEMBRE 2024 À FIN FÉVRIER 2025.

Thème du concours

La thématique de la francophonie est au cœur des évènements portés par l'AEFE en 2024/2025. Le concours photos ZECO se fera en lien avec le thème retenu pour le dispositif pédagogique Ambassadeurs, ambassadrices en herbe (AAEH) : **« La Francophonie : un voyage dans le temps et dans l'espace »**.
Les photos pour le concours auront pour thème **"Expressions en clichés".**
Les élèves pourront s'appuyer sur tous dictons, proverbes, citations ou expressions de la langue française.
Ce thème vaut pour tous les cycles et toutes les classes.

Conditions de participation

Le concours est ouvert à **tous les élèves du CM1 à la Terminale** de tous les établissements scolaires appartenant à la ZECO.
La participation est limitée à **une photo par élève**.
La **participation** au concours est **gratuite**, elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans aucune réserve. Chaque élève mineur est considéré comme autorisé par ses parents ou représentants légaux.
La participation ne pourra être prise en compte qu'après réception et vérification de la conformité des photographies au présent règlement des photographies.

Modalités de participation

Chaque établissement participant organise la première partie du concours. Les élèves sont invités à rendre leur photo **avant le 17 janvier 2025** à la personne référente dans l'établissement. **Du 20 au 31 janvier 2025**, chaque établissement expose les photos et organise le vote comme il le souhaite. Toutes les communautés scolaires peuvent voter (élèves, mais aussi parents et/ou personnels).
À l'issue du vote établissement, les **2 photos ayant récolté le plus de voix dans chaque cycle** sont alors envoyées à la référente communication ZECO.
Celle-ci collecte les 2 photos gagnantes par cycle de tous les établissements participants et organise alors la seconde partie du concours : **le vote en ligne via PollUnit du 10 au 21 février 2025.**

Pour être conformes, les photographies doivent :
- être au **format numérique** (images JPEG ou PNG), 4/3 (paysage) ou 3/4 (portrait), en 300 dpi
- ne pas excéder **5 Mo**
- être **sans filtre**, sans bordure, filigrane ou signature
- être prises en **lumière naturelle**
- avoir obligatoirement pour **titre** l'expression choisie (ex : "le monde est petit", "donner sa langue au chat"...)
- ne devront subir **aucun montage ni trucage** (photomontage).

Les retouches liées à la qualité de l'image sont autorisées. Cette expression comprend les retouches portant sur les couleurs (saturation, balance des blancs, vibrance...), la lumière (luminosité, contraste...) et la netteté de l'image.

Prix

Pour chaque cycle, les 5 photos ayant récolté le plus de votes seront déclarées lauréates. Ainsi, à l'issue du vote, **15 photos seront primées**.

Les photos lauréates seront publiées sur le site aefe-zeco.net et les réseaux sociaux de la ZECO (Facebook, Linkedin et Instagram).
Les résultats seront annoncés la semaine du 24 février 2025.

Droits photographiques

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord.

Les participants s'engagent, par leur participation, à accepter l'utilisation et la diffusion par la ZECO des photographies déposées dans le cadre du concours, sur les supports numériques et les comptes sur les réseaux sociaux de la ZECO (Instagram, Facebook, LinkedIn), sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication.

Décision des organisateurs

La ZECO se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement. Elle se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours, sans préavis, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.